FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 14 05 80 Fax : 04 91 91 96 89

Email: ffpjp.siege@petanque.fr







(Cette réunion s'est tenue le jeudi 06 janvier 2011 à partir de 16H30 dans une salle de l'hôtel L'Hospitalet de Narbonne)

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P.

MM. CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, M^{IIe} PAUGAM, MM.PLACON, POGGI, READ, SIGNAIRE, STIRMEL, M^{IIe} THEDEVUIDE, M. THERON et M^{IIE} TROUBAT.

Absent : M. MOREAU

Y participaient : M. PERONNET Directeur Technique National

Mme. MAILLET Conseillère Technique Nationale

M. **GRANDE** Directeur Administratif

M. **DELCHET** Représentant le Conseil des Ligues M. **CHEVALIER** Représentant le Conseil des Ligues

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :

Il souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur et leur souhaite des vœux de bonne santé.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

Précisions sur son contenu :

- Page 5: Championnats de France 2013 : rajouter la candidature de Clermont-Ferrand (63) pour le triplette au Jeu Provençal ;
- Page 12 : Championnats du Monde : Il a été précisé que l'organisateur est la Fédération et non le Comité 13 ;
- Page 14 : il faut lire licence au lieu de passage soit : Le logiciel Gest'concours a été mis à jour afin de reconnaître les joueurs suspendus lors du passage de leur licence sur un lecteur connecté

Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur de novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

III. <u>DISPOSITIONS FINANCIERES</u>

Outre la Nouvelle Calédonie et Tahiti qui n'ont pas payé à ce jour le solde de leur fiche financière et le CD 91 pour des raisons de détournement d'argent, la fiche financière du CD 06 n'a pas été réglée non plus.

En effet, un chèque de paiement a bien été émis mais il a été demandé de ne pas le débiter immédiatement. Le Comité Directeur a décidé que cette situation devait être régularisée avant le 31 janvier sinon le Comité 06 ne disposerait d'aucune équipe aux Championnats de France 2011 dans toutes les catégories sauf chez les jeunes. La situation du CD 06 paraît anormale pour un des premiers comités de France en terme de licencié.

Il a été signalé, suite à l'opération sur les lecteurs lancés récemment, que seuls 10% des lecteurs ont été demandés.

D'autre part, en 2010, 95 clubs n'ont pas renouvelé leur affiliation. Les Comités doivent donc récupérer les lecteurs en leur possession.

Devant les difficultés de trésorerie sur une durée d'environ deux mois et demie en cours de saison, dues principalement à l'achat de ces lecteurs, il sera demandé à la banque la possibilité d'avoir un découvert autorisé et/ou la possibilité d'avancer l'acompte sur les licences pour les Comités qui le souhaitent.

Les mutations sont encaissées au 31 décembre par les Comités, il pourrait être envisagé de leur demander le règlement y afférent.

Il semble ainsi nécessaire à court terme de procéder à une augmentation des licences pour suivre le cours de la vie et pouvoir mettre en place certains axes de la politique sportive.

Il a été proposé de passer la licence en 2012, 2013 à 7.00€ et l'affiliation des Comités à 100 € notamment pour financer les dépenses liées au C.N.C, aux travaux du siège (huisseries, volets, etc..) et pour donner à la politique sportive fédérale les moyens de ses objectifs. Un vote en assemblée générale sera nécessaire.

IV. <u>SAOS PROMO-PETANQUE</u>

Le bilan de l'année écoulée a été dressé, la SAOS a réalisé un résultat positif de 7 713 € et remboursé un peu plus de 58 000€ de dette à la Fédération.

Le contrat Obut a été renouvelé mais au lieu de fournir les sacoches des Championnats de France, il investira pour être présent face aux caméras de télévision. Afonemobile ne reconduit pas son partenariat, notre communication n'ayant pas été assez performante. Toutefois, Quarterback essaie de relancer cette société pour 2011.

Les candidats au poste de membre du Conseil d'administration de la SAOS, représentant de l'actionnaire majoritaire soit la F.F.P.J.P, ont été désignés comme suit : MM. CANTARUTTI, COMBES et DESBOIS.

V. PREPARATION DU CONGRES 2011

Le déroulement des travaux du congrès, pour les journées du vendredi et samedi, a été arrêté. Il a été procédé à la désignation des intervenants avec les sujets à présenter et les temps de passage.

<u>DTN</u>:

Il a été présenté les orientations fédérales notamment par le biais du projet sportif Fédéral.

Le projet du nouveau championnat de France triplettes Jeunes reste à l'étude.

Le Championnat d'Europe se déroulera le 3^{ème} week-end d'août en Suède. La sélection composée de MM. Michel LOY, Dylan ROCHER, Jean- Michel PUCCINELLI et Kevin MALBEC est entérinée. Il est précisé que tout joueur en position délicate (comportement indigne de l'image qu'il doit représenter) sera retiré de toute sélection.

Arbitrage:

En ce qui concerne l'examen d'arbitre départemental, le Comité Directeur a confirmé que ceux qui ne pratiquent pas le Jeu Provençal peuvent ne pas faire passer cette épreuve et limiter donc l'examen d'arbitre départemental seulement à la Pétanque pour 2011.

<u>C.N.C:</u>

Un courrier aux clubs inscrits en CNC 2011 sera envoyé prochainement accompagné des documents suivants : formulaire d'inscription à retourner au siège avant le 31 janvier, budget type et modalités de la saison. Le tirage au sort sera effectué lors du Conseil National de février.

Discipline:

Le Comité a validé les propositions du groupe de travail notamment le rajout d'infractions telles que falsification de tous documents, propos racistes envers joueurs et dirigeants.

Mais il a décidé que le refus d'accepter un report de séance doit être de la compétence du Président : du Comité, de la Ligue ou de la Fédération après avoir recueilli l'avis du Président de la commission de discipline compétente. Pour les demandes de délocalisation des affaires, la Fédération désigne l'organe concerné.

M. Claude CARBONNIER a été désigné Président de la Commission Fédérale de discipline en remplacement de M. Jacques THERON (démissionnaire) et M. Michel POGGI membre de cette commission.

<u>Concours Internationaux :</u>

Les critères pour accéder à la qualification de concours Internationaux triplettes seront :

- Participation de 6 équipes étrangères au minimum
- Ces équipes pour être comptabilisées « équipe étrangère » devront être entièrement composées de joueurs licenciés dans un pays étranger ou sélectionnés par leur Fédération pour une compétition Internationale.

Catégorisation :

Il a été redéfini la catégorie Honneur et Elite comme suit :

- Honneur:
 - Critère du nombre de points : 7 points et analyse en septembre 2011
 - Durée en Honneur : 3 ans (pour rappel c'est garantir la réalité promotion)
- Elite (statut global dont la durée de fait est de 1 an)
 - Départementaux : Champions et vice champions + les qualifiés aux CDF seniors sauf D. Mixte, Vétérans et Jeu Provençal et tout joueur jugé d'un niveau suffisant.
 - Ligue : Champions et vice champions, les qualifiés aux CDF seniors sauf D. Mixte, vétérans et Jeu Provençal et les joueurs jugés d'un niveau suffisant
 - National : les membres du « Club France », les champions de France et vice champions sauf D. Mixte et Vétérans.

Les Elites ne doivent exister qu'à Pétanque. Pas d'Elite pour les Doublettes mixtes, Vétérans et en aucun cas au Jeu Provençal.

La Ligue Antilles-Guyane a fait parvenir le nombre d'équipes souhaitées aux Championnats de France hors délai, l'attribution des équipes aux CD et Ligues étant arrêtée, il n'y aura pas de représentants de cette Ligue aux France.

XI. PROCHAINES REUNIONS 2011:

Comité Directeur et Conseil National : 11, 12 et 13 février au siège à Marseille

Comité Directeur : 8, 9 et 10 avril (à confirmer)

Comité Directeur : 3, 4 et 5 juin

Comité Directeur et Conseil National : 2, 3 et 4 septembre Comité Directeur : 18, 19 et 20 novembre

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Antoine JUAN

Alain CANTARUTTI